

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :
30/04/2018**

L'an deux mille dix huit et le quatorze mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice : 14**

Présents : M. RAMEAU , Mmes GERARD SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

Absente : Mme TONELLO

D.C.M n° 5.4

Rénovation WC publics

Engagement de dépenses.

Demande aide financière Conseil Départemental.

Monsieur ROUCH Stéphane a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les WC publics situés à proximité de la Mairie au centre du village ont 33 ans d'existence. Il ajoute qu'ils sont aujourd'hui vétustes et ne correspondent plus à l'image du village voulue par les élus.

Il indique qu'après réflexion l'installation d'une cabine automatique serait une solution moderne, pérenne, protégée contre les dégradations, sécurisée et accessible aux Personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire explique que plusieurs entreprises ont été consultées et que la proposition la « mieux disante » est celle de la société SAGELEC d'Annecy (44) qui propose sur le site actuel d'installer :

- 1 cabine WC Handi – Type MP 22 avec lavage, désinfection et séchage automatiques de l'assise de la cuvette – lavage automatique du sol à fréquence programmable,
- 2 urinoirs (adulte/enfant ou personne de petite taille) à lavage et désinfection automatiques – Type LDA 1 FIXE,

pour un montant de l'ensemble livré monté de 40 009,25 € H.T.

.../...

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- de restructurer complètement les WC publics avec une cabine automatique et des urinoirs ;
- de confier cette opération à l'entreprise SAGELEC d'Annecy (44) pour un montant H.T de **QUARANTE MILLE NEUF EUROS VINGT CINQ CENTS (40 009, 25 €)** ;
- d'imputer la dépense au chapitre 23 du Budget 2018 ;
- de solliciter une aide financière du Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le **17.05.2018**
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 22 mai 2018

